

Expat UNO

Tableau des garanties santé

Henner™

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
Plafonds annuels par personne et année d'adhésion	200 000 €	350 000 €	500 000 €	1 000 000 €
Hospitalisation ⁽¹⁾				
Prise en charge directe auprès de l'hôpital ou de la clinique	Délivrée pour les hospitalisations de plus de 24h			
Frais de séjour, forfait journalier	100 % des frais réels			
Honoraires des praticiens (médecin, chirurgien, anesthésiste)				
Actes médicaux et chirurgicaux				
Examens, analyses, médicaments				
Ambulance terrestre				
Hospitalisation de jour				
Traitement Sida, cancer (chimiothérapie et radiothérapie), dialyse				
Hospitalisation psychiatrique (limitée à 30 jours/vie du contrat)				
Greffe d'organe (hors acquisition, frais du donneur et transport)				
Chambre privée ou semi-privée standard Pendant les 12 premiers mois du contrat : À partir du 13 ^e mois :				
Lit d'accompagnant enfant de moins de 16 ans (max 10 jours/an)	-	50 € / jour	50 € / jour	50 € / jour

Soins ambulatoires				
Consultations - visites généralistes		70 € / acte	120 € / acte	140 € / acte
Consultations - visites spécialistes		90 € / acte	140 € / acte	170 € / acte
Auxiliaires médicaux (kinésithérapeute/physiothérapeute, infirmier, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue) max 30 actes/an		90 € / acte	140 € / acte	170 € / acte
Pharmacie		100 % des frais réels		
Analyses - Laboratoire	-			
Imagerie - Radiologie - Echographie				
Actes techniques médicaux				
Bilan de santé (tous les 3 ans)		200 € / bilan	400 € / bilan	600 € / bilan
Forfait consultation bien-être : ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, tabacologue, acupuncteur, diététicien		-	500 € / an dans la limite de 140 € / acte	1 000 € / an dans la limite de 170 € / acte
Report forfait bien-être non utilisé si aucune consommation en année d'adhésion N-1	-	-	50 %	50 %

Maternité ⁽¹⁾				
Forfait maternité (dès le 11 ^e mois d'adhésion) dont suivi de grossesse (consultations, laboratoire, radiologie, préparation) et accouchement	-	-	Zones A et B = 5 000 € Zone C = 8 000 €	Zones A et B = 8 000 € Zone C = 11 000 €
Si accouchement par césarienne médicalement justifiée	-	-	Prise en charge des frais chirurgicaux à 100 % des frais réels	

Dentaire ⁽¹⁾				
Forfait global dentaire par an incluant : ► Consultations ► Chirurgie et soins dentaires, Parodontologie ► Prothèses, Implants dentaires ► Orthodontie enfant (traitement débuté avant l'âge de 16 ans et limité à 3 ans)	-	-	1 000 €	2 500 €
Report forfait dentaire non utilisé si aucune consommation en année d'adhésion N-1	-	-	50 %	50 %

Optique				
Forfait global optique par an incluant : ► Consultations ► Verres correcteurs et monture ► Lentilles y compris jetables ► Opération au laser (myopie, hypermétropie, astigmatie)	-	-	300 €	600 €
Report forfait optique non utilisé si aucune consommation en année d'adhésion N-1	-	-	50 %	50 %

Prothèses et appareillages ⁽¹⁾				
Forfait global prothèses et appareillage par an incluant :			1 500 €	3 000 €
► Appareillage suite à hospitalisation couverte	-	-	100 % des frais réels	
► Appareillage - Orthopédie - Prothèses auditives			300 € par prothèse	600 € par prothèse

La souscription au présent régime n'exonère pas l'assuré à l'affiliation aux régimes éventuels obligatoires du pays dans lequel ils sont expatriés.

⁽¹⁾ Une demande d'entente préalable doit être effectuée pour l'hospitalisation, les actes en série à partir de 5 actes, la maternité et les prothèses médicales et dentaires. Remboursements au 1^{er} euro dans la limite des frais réellement engagés sous déduction de l'éventuelle intervention d'un régime de base ou d'une autre assurance.

Les forfaits en euros s'entendent par bénéficiaire et par année d'adhésion (12 mois qui suivent la date d'adhésion) à l'exception de la maternité dont le plafond est applicable par grossesse. Se référer aux Conditions Générales pour prendre connaissance des conditions détaillées d'application du contrat, des délais d'attente et des exclusions.

Option responsabilité civile (vie privée)

Cette garantie vous permet la prise en charge des conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre de la vie privée uniquement.

Nature des garanties	Limite des garanties
Tous Dommages confondus :	7 800 000 € par sinistre
► Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	780 000 € par sinistre
► Défense	20 000 € par sinistre
► E-bike	20 000 € par sinistre
Franchise : l'adhérent conservera à sa charge une franchise de 150 € sur tout dommage autre que corporel	

Cotisations trimestrielles par famille :

- Option 1 (monde entier hors USA/Canada) : 36 €
- Option 2 (monde entier) : 54 €

Option rente éducation (obligation de souscrire le capital décès / invalidité absolue et définitive)

Cette garantie vous permet en cas de décès, de prévoir le versement d'une rente annuelle aux enfants à charge survivants et poursuivant des études, en fonction de leurs âge (3 options possibles) :

Age ▼	Rentes annuelles		
	Option 1	Option 2	Option 3
Jusqu'à l'âge de 11 ans inclus	1 500 €	2 500 €	3 500 €
De 12 ans à 17 ans inclus	2 500 €	3 500 €	4 500 €
De 18 ans à 26 ans inclus	3 500 €	4 500 €	5 500 €

Cotisations trimestrielles :

- Option 1 : 24,30 €
- Option 2 : 38,70 €
- Option 3 : 55,80 €

Document commercial à caractère non contractuel. Toutes les informations mentionnées dans ce document à caractère commercial sont communiquées à titre purement indicatif, sont susceptibles de modifications et n'ont pas valeur contractuelle. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et délais d'attente. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat.

Option assistance & rapatriement sanitaire dans le monde entier

Henner vous propose également d'ajouter l'option Assistance Rapatriement à vos garanties. En cas d'urgence, vol ou perte de papiers, de moyens de paiement, problème juridique, maladie grave ou décès, contactez Filassistance avant tout engagement de frais.

Cette assistance vous permet :

- ▶ Un accompagnement dans l'organisation des démarches souvent lourdes,
- ▶ D'obtenir des renseignements rapidement pour agir au plus juste et le plus efficacement.

Nature des garanties	Limite des garanties
Assistance en cas de maladie ou d'accident <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rapatriement sanitaire en France ou transport médical d'urgence vers un hôpital adapté et retour dans le pays d'expatriation à l'issue de la convalescence ▶ Titre de transport pour un proche resté dans le pays d'expatriation ou titre de transport et frais de séjour pour un proche au départ de France en cas d'hospitalisation à l'étranger > 7 jours ou rapatriement des membres de la famille en cas d'impossibilité de retour dans le pays d'expatriation après 90 jours ou titre de transport pour l'accompagnateur des enfants mineurs vers la France 	Frais réels Frais de séjours 80 €/ nuit/7 nuits
Présence au chevet d'un enfant hospitalisé > 48h en France	Titre de transport
Garde des enfants de moins de 16 ans au domicile en cas d'hospitalisation > à 7 jours consécutifs ou en cas de décès de l'Adhérent dans le pays d'expatriation	max. 300 €
Assistance en cas de décès <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rapatriement du corps Frais de cercueil et frais annexes Transport de l'aéroport jusqu'au lieu d'inhumation ▶ Ou accompagnement du défunt : Titre de transport et frais de séjour pour un proche en cas d'inhumation imposée dans le pays d'expatriation pour des raisons administratives ▶ Titre de transport en cas de décès accidentel d'un membre de la famille en France (parents ou enfants) 	max. 800 € max. 800 € Titres de transport aux frais réels Frais de séjours 80 €/ nuit/5 nuits
Frais de secours suite à un accident de ski sur piste balisée	max. 1 534 €/ bénéficiaire 6 000 € / événement
Assistance juridique <ul style="list-style-type: none"> ▶ Honoraires d'avocat ▶ Avance d'une caution 	max. 1 900 € max. 15 000 €
Assistance administrative <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas de perte ou de vol des papiers d'identité ou d'un titre de transport ▶ Avance de fonds en cas de perte ou de vol des moyens de paiement 	max. 800 €
Assistance psychologique par téléphone	
Assistance sécurité, pratique, juridique ou fiscale par téléphone	

Cotisations trimestrielles monde entier :

- ▶ Célibataire : 45 €
- ▶ Couple ou famille : 78 €

Option décès accidentel et infirmité permanente accidentelle

Quel que soit votre âge et votre activité, cette garantie vous permet d'obtenir le versement d'un capital, à choisir à l'adhésion parmi les montants indiqués ci-dessous en cas de décès accidentel ou d'infirmité permanente accidentelle.

Capital	60 000 €	90 000 €	130 000 €	160 000 €	180 000 €
Cotisations trimestrielles	21,00 €	31,50 €	45,60 €	56,10 €	63,00 €

Option décès / invalidité absolue et définitive (toutes causes)

Cette garantie vous permet d'obtenir le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie), à choisir à l'adhésion parmi les montants indiqués ci-dessous (invalidité absolue et définitive constatée avant l'âge de 60 ans).

Cotisations trimestrielles

Capitaux ▼	Cotisations trimestrielles				
	Jusqu'à 30 ans	31- 40 ans	41- 50 ans	51- 60 ans	61 - 65 ans
15 000 €	8,70 €	14,10 €	22,80 €	50,70 €	106,20 €
35 000 €	20,40 €	32,70 €	53,70 €	118,50 €	248,10 €
65 000 €	37,80 €	60,60 €	99,30 €	219,90 €	460,80 €
95 000 €	55,20 €	88,80 €	145,50 €	321,60 €	673,20 €
125 000 €	72,90 €	116,70 €	191,10 €	423,00 €	885,90 €
155 000 €	90,30 €	144,90 €	237,00 €	524,70 €	1 098,60 €
310 000 €*	180,60 €	289,80 €	474,00 €	1 049,40 €	2 197,20 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 155 000 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé.

Les garanties prévoyance sont optionnelles et sont réservées au souscripteur du contrat qui exerce une activité professionnelle en dehors de son pays d'origine.

Option arrêt de travail (obligation de souscrire le capital décès / invalidité absolue et définitive)

Cette garantie vous permet en cas d'arrêt de travail (suite à un accident ou une maladie) d'obtenir le versement d'Indemnités Journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise (au choix 30 ou 60 jours) puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente. Le versement des prestations cesse au 65^e anniversaire de l'assuré en cas d'incapacité temporaire de travail, au 60^e anniversaire de l'assuré en cas d'invalidité permanente.

Cotisations trimestrielles en euros

Montants des indemnités journalières ▼	Cotisations trimestrielles en euros									
	Jusqu'à 30 ans		31- 40 ans		41- 50 ans		51- 60 ans		61 - 65 ans	
	30 jours *	60 jours *	30 jours *	60 jours *	30 jours *	60 jours *	30 jours *	60 jours *	30 jours *	60 jours *
15 €	27,60	21,60	38,40	30,60	58,20	46,20	76,50	60,90	87,00	69,30
30 €	55,20	43,80	77,40	61,20	116,70	92,70	154,20	122,40	175,20	139,20
45 €	82,80	65,40	115,80	91,80	174,90	138,90	230,70	183,00	262,20	208,50
60 €	110,40	87,30	154,80	122,70	233,70	185,70	308,10	244,50	350,10	278,40
75 €	138,00	109,20	193,20	153,00	291,60	231,90	384,90	305,40	437,10	347,70
90 €	165,30	130,80	231,60	183,60	349,80	278,10	461,40	366,00	524,10	417,00
105 €	193,20	152,70	270,60	214,20	408,60	324,60	538,80	427,50	612,30	486,90
120 €	220,50	174,60	309,00	244,80	466,50	370,80	615,60	488,40	699,30	556,20
135 €	248,40	196,50	348,00	275,70	525,30	417,60	693,00	549,90	787,20	626,10
150 €	275,70	218,10	386,40	306,00	583,20	463,50	769,80	610,50	874,20	695,40
300 €**	551,40	436,20	772,80	612,00	1 166,40	927,00	1 539,60	1 221,00	1 748,40	1 390,80

* Pour toute demande de capital supérieur à 155 000 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé. Les garanties prévoyance sont optionnelles et sont réservées au souscripteur du contrat qui exerce une activité professionnelle en dehors de son pays d'origine.

** Pour toute demande de capital supérieur à 150 euros, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé.

Cette offre est conçue et distribuée par Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (www.orius.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) - Entreprise certifiée ISO 9001 par Bureau Veritas Certification - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com - Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur www.henner.com, et assurée par : Ava France Vie, XN Services Financiers et Filiasistance.